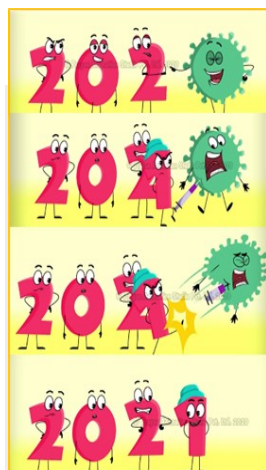


LA LETTRE D'ENVIRONNEMENT 92

Ce qui nous attend en 2021 !



L'année 2020 avec la COVID 19 a bouleversé nos modes de vies et personne ne s'y attendait en février ; ce fut une année de rupture qui a touché, entre autres, le monde associatif, peuplé de retraités donc particulièrement vulnérables. Certains d'entre nous ont payé un prix élevé et nos pensées vont vers eux. Le vaccin promis en 2021 est la planche de salut qui va nous faire entrevoir un début de normalité dans nos modes de vie. Se faire vacciner est un acte citoyen ; de plus c'est un moyen de revenir à un fonctionnement normal des associations. **C'est dans ce sens que je formule mes meilleurs vœux à toutes et à tous pour 2021.**

Les risques dus au réchauffement climatique et à la perte de biodiversité n'ont pas disparu !

Le réchauffement climatique est une réalité inexorable en France : l'année 2020 a été la plus chaude (14 °C en moyenne) depuis le début des relevés, en 1900. Selon le climatologue Jean Jouzel, " *ce nouveau record sera battu de façon très certaine dans les années 2020* ». Ce qui nous attend ce sont des canicules estivales plus fréquentes et plus intenses, des événements extrêmes (tempêtes, inondations, sécheresses, incendies).

Sommaire

P1. Editorial.

P2. Ca Bétonne à Boulogne.

P3-4. Quels réseaux écolologiques dans les Hauts de Seine ?

P5. La folie des bureaux.

P6. L'île Seguin; un enjeu régional !

P7. Un jardin sacrifié à Saint Cloud.

P8. La Butte Rouge : une vente à la découpe?

La biodiversité en milieu urbain continue de décliner avec une chute de 41 % des oiseaux spécialistes des milieux urbains (moineau, verdier, serin, rougequeue, hirondelle, martinet noir....) en 14 ans et de 55 % de la pipistrelle commune en 11 ans.

Les priorités du GIEC et de l'IPBES convergent dont vers les objectifs de

- * Mettre un terme aux pratiques agricoles intensives
- * Lutter contre l'artificialisation des sols et la minéralité des villes

Nos combats déjà entamés sont plus que jamais d'actualité :

Il faut absolument poursuivre nos projets pour plus de nature en ville :

- * cessons plus que jamais d'exproprier la nature pour des projets d'aménagement quelquefois inutiles ! les arbres sont un trésor à préserver dans nos zones urbaines ; ils sont des climatiseurs naturels, embellissent nos villes, absorbent le carbone de l'air et abritent nos oiseaux, insectes, chauve-souris **Battons-nous contre l'abattage d'arbres matures** ! Incitons nos communes à faire voter "la déclaration des droits de l'arbre" et à alerter les professionnels sur les méfaits des pratiques de chantiers sur le système racinaire des arbres.
- * **Végétalisons nos villes** d'abord en dés-imperméabilisant les sols, en créant de nouveaux espaces verts boisés dans des lieux stratégiques pour offrir à la faune des lieux de vie et de déplacement, lieux qui profiteront aussi aux citoyens dans les zones les plus denses. C'est le sens de notre colloque "nature en ville" du 26 novembre" qui va se poursuivre au printemps 2021 afin de proposer des solutions concrètes de manière collective. Pour vous aider, vous trouverez, dès fin janvier, sur notre site internet la cartographie de la végétation des 36 communes des Hauts de Seine. Le travail engagé sur les réseaux écolologiques va se poursuivre au premier semestre 2021 et enrichir nos connaissances sur la trame verte.
- * Sensibiliser les habitants, les élus à planter des arbres dans nos communes, grâce à la générosité des citoyens et des entreprises. **La plantation d'arbres** va commencer au premier trimestre 2021 et se poursuivre à l'automne/hiver suivant.

La mobilisation de tous les adhérents de nos associations et de nos collectifs, est la clef du succès.



Irène Nenner

Ca Bétonne à Boulogne !

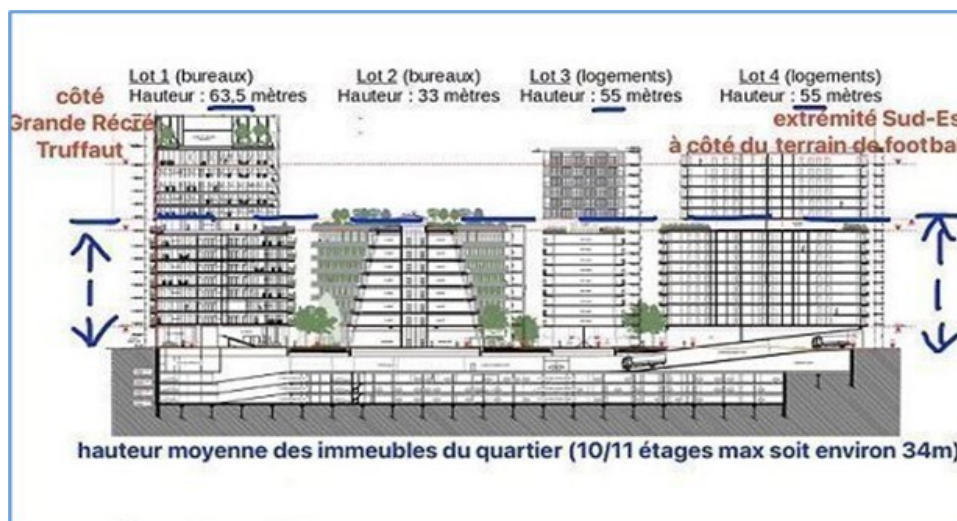


Cinq ans après le traité de Paris, alors que des villes mettent en place de manière volontariste des mesures pour atténuer les effets du dérèglement climatique, Boulogne-Billancourt est à la traine. Est-ce bien le moment de bétonner toujours plus les derniers espaces fonciers libres de la ville?

Sur l'île Seguin, le Maire a délivré deux permis de construire pour un total de 130.000 m² de bureaux et de commerces. Comment imaginer qu'on envisage pour ce site exceptionnel un programme massif immobilier, au moment où il est question de donner une personnalité juridique à la Seine? L'Île Seguin constitue un enjeu régional de santé publique, d'environnement et de paysage. 21 associations et unions, parmi lesquelles Environnement 92 et La Seine n'est pas à Vendre, se sont associées pour signer La Déclaration Ile Seguin, et demander un projet respectueux de la Seine, de ses îles et de ses rives.

Sur l'îlot V, à proximité de la place Bir-Hakeim, le Maire prévoit de bâtir un Palais Omnisports de 5000 places. Une modification du PLU a été votée en conseil municipal pour permettre d'échapper aux contraintes incompatibles avec le projet : emprise au sol, hauteur du bâtiment (31 mètres!), césures dans les façades, et même le nombre de places vélo, qui sera divisé par deux par rapport à ce qu'aurait imposé le PLU. Environnement 92, Nous sommes Boulogne, AEBB et Boulogne Environnement se sont retrouvées au sein du collectif Bir-Hakeim pour s'opposer à ce projet et demander un aménagement concerté et durable du terrain.

Sur l'îlot D5, enfin, le Maire a délivré un permis de construire pour des tours de béton en bord de Seine (voir l'image ci-contre). Les hauteurs des bâtiments prévus, jusqu'à 63,5 mètres, vont détruire à jamais l'harmonie entre Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Meudon. Une pétition a été lancée par les riverains pour demander aux responsables de revoir leur copie.



Ces projets en sont la triste illustration: Boulogne-Billancourt n'a pas pris la mesure des enjeux environnementaux. Il est urgent de mettre la question climatique au cœur des politiques de la ville.

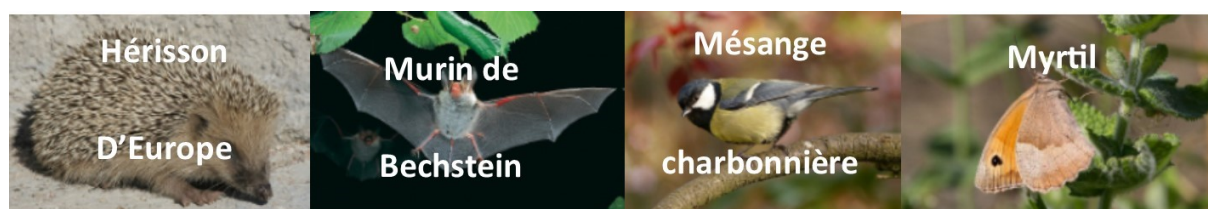
Bertrand Rutily, Nous Sommes Boulogne

Quels réseaux écologiques dans les Hauts de Seine ?

Peut-on faire le projet d'une vraie trame verte dans le département des Hauts-de-Seine, emblématique de la partie la plus urbanisée de la région parisienne ? Le département est doté de forêts, de grands parcs et jardins qui sont autant de réservoirs de biodiversité pour la faune et la flore. Pour que ces réservoirs ne soient pas des habitats isolés, des continuités écologiques doivent exister entre eux. Or les constructions existantes, les infrastructures de transport sont autant d'obstacles et lorsque leur surface dépasse les capacités de dispersion d'une espèce, celle-ci en est réduite à des relations au sein d'un même habitat, ce qui nuit à son développement. Comme ces corridors écologiques sont des espaces végétalisés, nous avons, d'abord produit des cartes de végétation à haute résolution (20 cm) des 36 communes et des 4 EPT du département qui permettent de connaître précisément la position des arbres, arbustes et des zones herbacées, à partir d'un traitement des images aériennes de l'IGN-F 2018. Ces résultats seront publiés prochainement.

Modélisation des corridors écologiques

Il est possible de modéliser (théorie des graphes) les relations entre les taches d'habitat ou réservoirs (nœuds) et les continuités écologiques les reliant (liens), pour différentes espèces de faune. On identifie, à partir de cartes de végétation d'un territoire donné, les chemins de déplacement potentiels d'un animal autour de sa zone d'habitat. Les taches d'habitat et les chemins de déplacement représentent le réseau écologique d'une espèce donnée. Quatre taxons ont été choisis : deux mammifères, un oiseau et un papillon, chacune se distinguant par leurs habitats (herbacé ou arboré), la taille de leur domaine vital et leur distance de dispersion quotidienne, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.



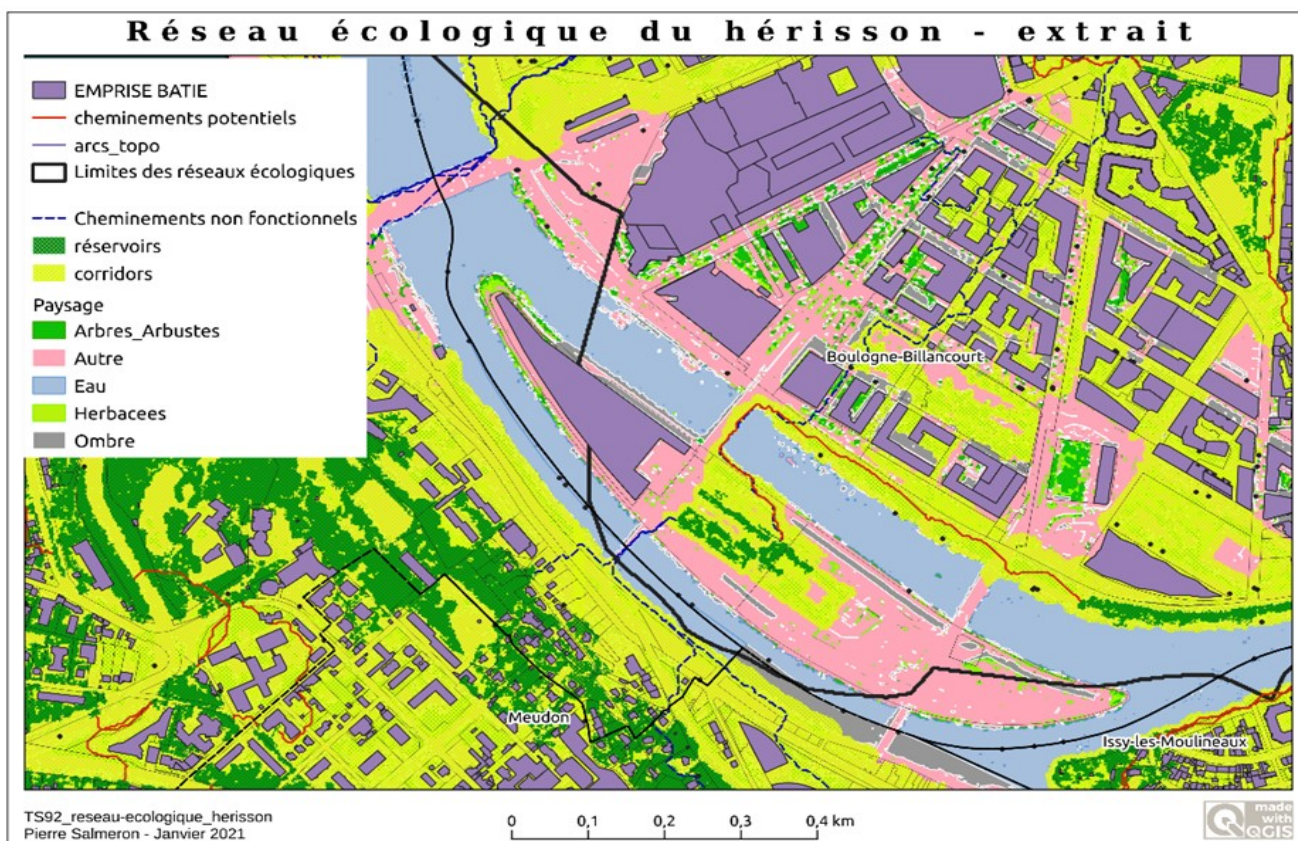
Profil écologique	Hérisson d'Europe	Murin de Bechstein	Mésange charbonnière	Myrtil
Classe	Mammifère	Mammifère	Oiseau	Insecte
Habitat	Milieu arboré	Milieu arboré	Milieu arboré	Milieu herbacé
Domaine vital	0,5 - 25 ha	5- 60 ha pour un individu	3-4 ha	0.2 ha
Distance maximale de dispersion quotidienne	4km	5km	2 km	300 m
Milieu favorable au déplacement (coût 10)	Milieu herbacé	Milieu herbacé	Milieu herbacé	Milieu arboré
Milieu neutre au déplacement (coût 100)	Milieu urbanisé, Ombre	Milieu urbanisé, Ombre, Eau	Milieu urbanisé, Ombre	-
Milieu défavorable (coût 1000)	Eau	-	Eau	Milieu urbanisé, Ombre

Les zones à enjeux pour la reconnexion des habitats : un exemple

La vue réaliste du réseau écologique du hérisson, dans le l'EPT Grand Paris Seine Ouest (communes de Boulogne-Billancourt et Meudon) est représentée sur la figure ci-dessous. Les traits rouges représentent les chemins réalistes qui suivent la végétation existante dans la zone de dispersion ou corridor (vert clair) du hérisson, déterminée par sa distance de parcours maximum de 4 km pour ses déplacements de moindre coût-

Quels réseaux écologiques dans les Hauts de Seine (suite.)

le long de chemins végétalisés sans interruption. Ainsi il existe des zones urbaines (couleurs rose et violette) où l'animal ne pourra jamais aller. Cependant, il existe des liens non fonctionnels entre habitats du hérisson (trait en pointillé bleu), qui suivent la végétation existante. Mais la distance à parcourir pour l'animal est supérieure à ses capacités (4 km). Pour reconnecter les réservoirs reliés par ce tracé modélisé, il faudra créer au moins un espace vert intermédiaire de taille suffisante (quelques hectares) pour cette espèce. La figure montre un exemple de lieu où il faudrait créer un espace vert de plusieurs hectares à savoir la partie centrale de l'île Seguin. Il faudra aussi repérer les parcelles à renaturer sur ce chemin potentiel mais ceci impose une étude de terrain.



Extrait du réseau écologique du hérisson sur les communes de Meudon, Boulogne-Billancourt dans les Hauts de Seine. Les zones d'habitats ou réservoirs (en vert foncé) coïncident avec les zones végétalisées. Les zones de dispersion (ou corridors) du hérisson sont vert-clair. Les chemins de déplacement potentiels (en rouge) suivent la végétation dans la zone de dispersion de l'animal. Les chemins non fonctionnels (en pointillé bleu) peuvent devenir potentiels si un espace vert nouveau était créé, et/ou si certaines parcelles étaient renaturées.

Une base de données précise pour un aménagement durable

Le corpus de données obtenues combinant cartographie de la végétation et repérage précis des zones à enjeux à partir de la vue réaliste des réseaux écologiques, a été possible pour notre fédération d'associations grâce à un partenariat avec l'Université de Paris et Sorbonne Universités, concrétisé par l'accueil de deux stagiaires.

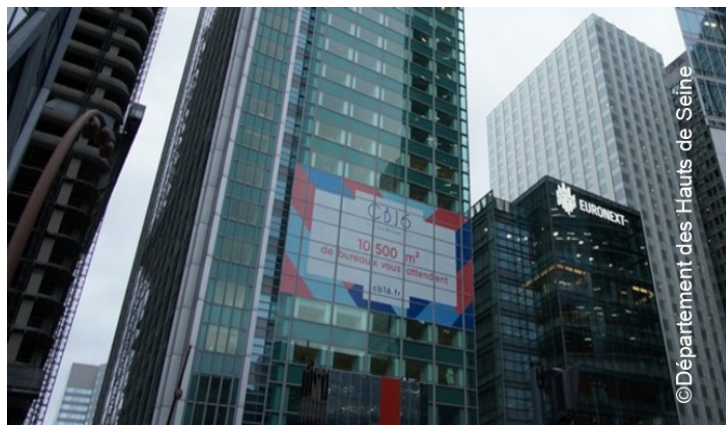
Outre le développement de l'expertise des associations résultant de ce partenariat, ce travail montre le potentiel de dialogue constructif avec les collectivités locales pour une planification de l'aménagement urbain intégrant la biodiversité (Plan locaux d'urbanisme intercommunaux) et de l'élaboration des Plans Climat, Air, Énergie.

Cette étude des corridors écologiques entamée en 2020 se poursuivra en 2021 dans le but de sanctuariser les zones d'habitat importantes qui constituent les nœuds essentiels des réseaux écologiques à renforcer et créer des espaces verts intermédiaires par la renaturation de parcelles choisies après examen du terrain. C'est à ce prix que l'on pourra disposer d'une trame verte efficace tout en maintenant une stratégie de lutte contre les îlots de chaleur dans les zones les plus denses du territoire.

Pierre Salmeron et Irène Nenner (Environnement 92)

La folie des bureaux

En pleine crise de COVID, au moment où une partie des salariés des bureaux sont confinés chez eux et peuvent travailler à domicile, que voit-on surgir ? Des projets d'immobiliers de bureaux dans de nombreux secteurs franciliens, particulièrement à Paris et dans les Hauts de Seine.



Le parc de bureaux est évalué à 54,46 millions de m² de surface utile. C'est la Métropole du Grand Paris qui se taille la part du lion avec près de 82 % du total, Paris et les Hauts-de-Seine étant les deux pôles les plus importants. Paris attire la moitié de la demande de bureaux et 17,8 milliards d'euros ont été investis dans la construction de bureaux en 2018. Des projets de bureaux principalement à l'ouest francilien et parisien dont 200 000 m² supplémentaires à Boulogne-Billancourt en 2021 qui en avait déjà 1,2 million.

Qui travaille dans ces bureaux

Les 2,8 millions d'emplois de bureau représentent 50 % de l'emploi en Ile-de-France avec des taux plus élevés à Paris (55 % de l'emploi total) et dans la MGP (53 %). Les cadres, professions intellectuelles supérieures et les chefs d'entreprises représentent plus de 50 % des emplois de bureau et 32 % les professions intermédiaires. Plus de 157 métiers différents ont été recensés : des ingénieurs tous niveaux aux chercheurs en passant par les architectes et gestionnaires administratifs, la liste est longue.

Un taux d'emplois trop hétérogène

Le taux d'emplois, nombre d'emplois dans la zone par actif résidant dans cette zone, est un marqueur important car il conditionne la concentration des emplois et sa conséquence dans le déplacement quotidien des employés; supérieur à 1 il est la cause de la surdensification journalière des villes et de l'embolie des transports en commun. Quatre territoires ont des taux trop élevés : La Défense 1,76, Paris 1,65, Plaine commune 1,21 et Grand Paris Seine Ouest 1,17. Si on examine en détail ces territoires, on constate de profondes différences entre leurs villes. GPSO est très hétérogène avec Issy-les-Moulineaux 1,46 et Boulogne-Billancourt 1,44 tandis que toutes les autres villes sont inférieures à 1, Sèvres 0,91, Meudon 0,83, Vanves 0,60, Ville d'Avray 0,38. GPSO prévoit d'accroître son parc de bureau d'un million de m² à l'horizon 2050.

Des solutions existent : co-working, télétravail...

L'Institut Paris Région a enquêté auprès des télétravailleurs du premier confinement. 39 % des actifs franciliens ont télétravaillé, 75 % estiment avoir eu plus de temps personnel et 95 % souhaitent continuer le télétravail. Ce sont les cadres supérieurs, les chercheurs et les salariés des techniques d'information et de communication qui ont télétravaillé. La pérennisation du télétravail est souhaitée. A côté du travail à domicile, les hôtels de bureaux où les bureaux équipés et les salles de réunions peuvent se louer sur des périodes courtes, les espaces de co-working (Wojo de Bouygues, Morning de Nexity...) où les bureaux sont partagés entre plusieurs sociétés sont en pleine expansion et un argument d'embauche.

Réversibilité des bureaux

10 % des locaux de bureaux sont vacants depuis des mois soit près de 5 millions de m². Leur transformation en logement permettrait de tenir les engagements du SDRIF soit 70 000 logements/an à raison de 60 m² par logement sans nouvelles constructions pendant 10 ans. Le coût de transformation étudié par l'EPAD-La Défense en 2012 serait de 1200 € du m². De quoi faire des économies sur les ressources de matériaux et de terrains et remplir les obligations de notre pays sur le réchauffement climatique en limitant les émissions de gaz à effet de serre de la construction.

Cette crise sanitaire révèle les dysfonctionnements sociétaux. Elle devrait amener les cadres dirigeants et les élus à en tirer des enseignements positifs : plus de télétravail, plus de bureaux partagés donc moins de construction de bureaux et plus d'économie de ressources et d'énergie...tout en fluidifiant les transports en commun. Un bémol toutefois, la construction du réseau de métro express va au contraire favoriser l'emploi à l'ouest et encourager une migration quotidienne génératrice de gaz à effet de serre amplifiant ainsi le réchauffement climatique. L'espoir d'un changement des modes de travail est porté par de nombreux actifs, reste à convaincre les décideurs **de ne pas se contenter de solutions de facilité du monde d'avant** et de montrer qu'ils ont **retenu les leçons de la crise**.

Michel RIOTTOT, Environnement 92 et FNE IDF

L'île Seguin : un enjeu régional !

L'île Seguin a fait l'objet, durant l'été 2020, d'une enquête publique de la Commune de Boulogne-Billancourt visant à densifier le reste de l'île par une construction d'immeubles de bureaux et de commerces sur la partie centrale. De très nombreux avis très négatifs d'associations ont conduit à **"la déclaration de l'île Seguin"** signée par 21 associations et collectifs des Hauts de Seine, de Paris et au-delà (voir notre site environnement92.fr). Le sort de cette île ne peut pas être confié à une seule commune.

Un paysage remarquable

L'île Seguin est l'un des plus beaux sites de la région, car elle est au cœur de l'unité paysagère «Boucle de la Seine d'Issy-les-Moulineaux à Clichy », comme le souligne l'atlas des paysages et projets urbains des Hauts-de-Seine. Ce paysage est constitué de trois îles ; l'île Saint Germain, l'île Seguin et l'île de Monsieur, que des coteaux à l'ouest surplombent. Ces coteaux, avec des espaces naturels classés (parcs, des bois, des terrasses et belvédères), s'étendent de Meudon à Sèvres et Saint Cloud. Ainsi ce méandre des boucles de Seine entre le centre de Paris (Notre-Dame) et la Défense constitue un paysage remarquable incontestable.

L'impact environnemental du projet immobilier de l'île est fortement critiqué

Dans son avis du 14 décembre 2018 (p.10), la Mission régionale d'autorité Environnementale (MRAe) recommande à l'aménageur *«de démontrer plus précisément que les projets de construction sur l'île Seguin ne constituent pas un écran important aux vues sur le grand paysage et de modéliser l'impact des futures constructions sur les perspectives au droit du Trapèze»*. Son avis du 20 mai 2020 sur le projet de l'île centrale (p.16 à 21) recommande à nouveau d'approfondir l'analyse du paysage de l'île Seguin pour mieux appréhender, i) les perceptions depuis les sites inscrits et les sites classés à proximité, ii) l'ouverture du paysage que permet l'île Seguin dans son état actuel, notamment depuis Boulogne-Billancourt.

Le projet sur l'île envisage une urbanisation irréversible de l'île Seguin et dans des proportions inégalées en autorisant notamment la construction de 130 000 mètres carrés de surface de plancher comprenant des immeubles d'une hauteur atteignant 38 mètres pour l'un et 59 mètres pour l'autre, au-dessus du sol actuel de l'île, lui-même plus haut de plusieurs mètres que la cote moyenne des terrains urbanisés des berges de Seine riveraines. La simulation produite par le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon montre la perspective nouvelle qui va défigurer le paysage (voir photo ci-dessous). C'est ce qui a conduit Environnement 92 à s'associer avec Nous Sommes Boulogne et La Seine n'est pas à vendre, comme associations ayant intérêt à agir, à déposer un recours gracieux contre les deux permis de construire, le 4 janvier 2021.



Un projet inutile

Le projet immobilier vise à construire des bureaux et des commerces. A l'heure où le télétravail se développe, ce projet va aggraver l'excédent de bureaux déjà énorme dans les Hauts de Seine. Le télétravail permet d'améliorer les transports en commun, de désengorger les villes et d'améliorer la qualité de vie en général des salariés. Les 4,2 hectares du centre de l'île devraient être végétalisés pour respecter le paysage, pour satisfaire les besoins criants d'espaces verts dans le contexte de lutte contre le réchauffement climatique et la perte de biodiversité.

Irène Nenner (Environnement 92)

Un jardin sacrifié pour un parking à Saint Cloud

Le jardin des Gâtines actuel correspond au magnifique Parc du château de Béarn (autrefois, avant 1840, nommé Gâtines) érigé par Geoffroy Chalut de Verin dans les années 1750 et dont l'escalier et le mur de soutènement actuel en sont la trace historique.



Un jardin contre un parking ! Le jardin des Gâtines est l'espace vert situé sous le carrefour du commissariat de saint Cloud, le long de l'avenue André Chevrillon.

Méconnu, avec 7600m², il est pourtant le deuxième espace vert ouvert de saint Cloud (hors le parc) après le parc des Tourneroches. Avec des arbres remarquables comme cèdres, érables etc... il accueille de nombreux passereaux attirés par son calme et son exposition. Les riverains profitent de son calme et à cette saison de l'incroyable mélodie nocturne des rossignols philomèles.

Le projet de la future gare du Grand Paris Express prévoit la suppression du parking Joffre situé rue Dailly (140 places) pour installer ces 170 places à la place du jardin des Gâtines.

La municipalité écrit qu'elle « profite de ce projet pour réhabiliter le jardin des Gâtines ... » ! En fait, les accès à ce parking vont conduire à détruire les charmes des cèdres centenaires et érables, boulots, tilleuls etc.. et cela va défigurer le jardin ; l'idée de replanter de jeunes sujets ne remplacera pas la majesté des arbres centenaires (ou bicentenaires) qui donnent à ce jardin son cachet historique. Les arbres sont des trésors que les villes doivent à tout prix préserver pour ces raisons mais aussi pour conserver les ilots de fraîcheur essentiels devant les canicules de plus en plus fréquentes et pour garder des habitats aux oiseaux. Les enjeux du climat et de la biodiversité sont traduits au niveau national par des engagements de la France ; Ceux-ci se déclinent au niveau régional, départemental et local. Le Plan Climat Air Energie territorial de Paris Ouest La Défense, la stratégie régionale de Biodiversité de l'Île de France s'imposent à tous. Garder ce jardin fait partie des actions emblématiques locales de ces engagements.

Nous sommes persuadés que les besoins de stationnement liés au projet de la future gare du Grand Paris, peuvent être satisfaits autrement. Des alternatives existent pour éviter les dommages irréversibles de ce jardin exceptionnel. Nous sommes ouverts au dialogue avec les pouvoirs publics comme beaucoup de clodoaldiens. Il est grand temps de sortir ce projet de la discrétion qui a prévalu avant les élections municipales ! Il y a urgence !

Erol Eliezer et Philippe Bondy (Les amis du jardin des Gâtines) amisgâtines@gmail.com

Cité-jardin de la Butte Rouge : vers une vente à la découpe?



Une modification du PLU, concernant spécifiquement la célèbre cité-jardin, vient d'être soumise à l'enquête publique, et permet la création d'un quartier de promotion immobilière classique et dense, destructeur du remarquable parc paysager et des arbres centenaires.

Seulement 15 % de la Butte Rouge actuelle sera préservée. Pour le reste des bâtiments il sera autorisé soit une démolition, soit une extension et/ou une surélévation.

Pourtant la ministre de la Culture et la préfecture ont reconnu sa valeur patrimoniale. Une proposition de classement au titre de site patrimonial remarquable (SPR) était en négociation. Il est flagrant que cette modification du PLU contredit la mise en place d'un SPR.

Nous demandons que l'Etat impose une véritable étude suivie de l'instauration d'un SPR, comme la loi le permet

Consultez l'enquête publique et déposez votre avis

https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes_WEB/FR/EP20492/Dossier.awp

<https://chatenay-patrimoine-environnement.org/#actualites>

Elisabeth Couvé (Chatenay Patrimoine Environnement)

ENVIRONNEMENT 92

<http://www.environnement92.fr>

Présidente : Irène NENNER, tél. 06 14 40 59 57

Secrétariat : Agnès BAUCHE, 16 rue de l'Ouest, 92100 Boulogne Billancourt, tél. 06 31 62 37 02

Courriel : environnement92@gmail.com

LA LETTRE D'ENVIRONNEMENT 92

Directrice de la publication : Irène Nenner

Rédacteur en chef : Jack Short (06 87 00 10 24)

Comité de lecture : Clotilde Norguet, Michel Riottot, Jack Short

Photos /dessins: Bertrand Rutily, Pierre Salmeron, Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, Agnès Bauche, Irène Nenner, Barbara Gutglas

Rédacteurs : Irène Nenner, Bertrand Rutily, Pierre Salmeron, Michel Riottot, Erol Eliezer et Philippe Bondy, Elisabeth Couvé.

*Union départementale d'associations de protection de l'environnement. Siret 43217905900014 - RNA W92 2002985
Création le 30-07-1991. Agrément Protection de l'environnement. Habilitation Dialogue environnemental.*

Abonnement

Pour vous abonner à la Lettre d'Environnement92 (exemplaire papier, 4 numéros par an),

veuillez envoyer un chèque de 10 euros à Environnement 92, 16, rue de l'Ouest, 92200 Boulogne-Billancourt

ou faire un virement à Société Générale : IBAN FR76 3000 2040 4300 0372 8650 244 .